Mathéo BONNEFOY

1, rue Métifiot 26260 Saint Donat sur l'Herbasse Tél. : 0601018961

matheo.bonnefoy@gmail.com https://www.matheobonnefoy.com



Objet: Candidature apprentissage formation DN MADE Objet

Après une formation Bac techno STD2A, j'ai vraiment envie d'approfondir le design d'objet et de produits, via la formation DN MADE Design objet en apprentissage et le travail sur des projets grandeur réelle.

Je suis passionné par la conception de projet (goût pour l'innovation, l'analyse des problèmatiques et la mise en pratique des projets), j'ai travaillé sur des projets personnels de manière autonome.

Familié des outils informatiques, j'ai pris en main des logiciels pro (Indesign, Blender, Adobe, Sketch up, ...) de manière autodidacte.

Curieux et imaginatif, j'ai un sens artistique développé et original. Ayant vécu à la montagne et en outre mer, mon regard est ouvert, riche d'inspiration.

Exigeant et perfectionniste, le design nécessite pour moi une vraie réflexion en amont, c'est un processus long que j'intègre.

Plutôt à l'aise à l'oral, j'ai aussi un bon sens pratique, j'ai expérimenté des savoirs faire (mécanique, travail du bois), j'apprends facilement avec mon corps (batterie, escalade, parcours urbain,...)

Très très motivé, j'espère pouvoir vous rencontrer pour me présenter plus en détail et répondre à vos questions,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Mathéo Bonnefoy

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2021, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises (décret n°2020-1085 du 24 août 2020 et décrets n°2021-223 et n°2021-224 du 26 février 2021 modifiés par le décret n° 2021-363 du 31 mars 2021).



Quel est le montant de l'aide exceptionnelle ?

Aide financière de :

- ▶ 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de 18 ans
- ▶ 8 000 euros maximum pour un apprenti majeur

DE 16 À 20 ANS RÉVOLUS : 65% du SMIC

DE 21 Å 25 ANS RÉVOLUS : 80% du SMIC

pour **la première année de chaque contrat d'apprentissage** conclu entre **le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2021** préparant à un diplôme **jusqu'au master** (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)

À quels employeurs s'adresse l'aide exceptionnelle ?

Pour les contrats signés à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021, cette aide sera versée :

» aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.